



# Conseil d'administration

343<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2021

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de la coopération pour le développement

**Date:** 12 octobre 2021

**Original:** anglais

Troisième question à l'ordre du jour

## Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés

### Objet du document

Le présent document rend compte de l'avancement des activités que le BIT entreprend dans le cadre de son programme de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés.

Compte tenu de la détérioration de la situation socio-économique des Palestiniens, qui s'est encore aggravée en raison de la pandémie de COVID-19 et des récents affrontements de mai 2021, le Conseil d'administration est invité à: i) prendre note des difficultés persistantes que connaissent les travailleurs palestiniens, en particulier les femmes et les jeunes, et appuyer le Bureau dans la promotion du travail décent et de la justice sociale pour tous les Palestiniens; ii) prendre acte des résultats importants obtenus, malgré tous les obstacles, depuis la publication du dernier rapport, notamment la reprise du dialogue tripartite sur la sécurité sociale et la réforme de la législation du travail, le lancement de la stratégie nationale pour l'emploi et la hausse du salaire minimum national; et iii) prendre note de l'urgente nécessité d'appuyer le Bureau dans ses efforts visant à aider l'Autorité palestinienne et les partenaires sociaux à mobiliser les fonds requis pour lutter contre la forte hausse du chômage et assurer une reprise centrée sur l'humain, notamment pour les femmes et les jeunes de Gaza (voir le projet de décision au paragraphe 33).

**Objectif stratégique pertinent:** Aucun.

**Principal résultat:** Aucun.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Aucun.

**Unité auteur:** Bureau régional de l'OIT pour les États arabes (BR-États arabes).

**Documents connexes:** [GB.340/POL/5](#); [ILC.109/DG/APP/2020](#) et [ILC.109/DG/APP/2021](#)

## ▶ I. Contexte

---

1. Le présent document rend compte des progrès réalisés et des activités que le BIT prévoit d'entreprendre dans le cadre de son programme de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés. Il fait le point sur les principaux résultats obtenus par le Bureau dans le territoire palestinien occupé au titre du deuxième Programme palestinien de promotion du travail décent (2018-2022), l'accent étant mis sur les changements et problèmes les plus importants constatés sur le marché du travail palestinien depuis la publication du dernier rapport. Il rend aussi compte des efforts concertés déployés pour aligner les travaux menés par le BIT dans le territoire palestinien occupé sur les cadres adoptés à l'échelle du système des Nations Unies et par l'équipe de pays des Nations Unies.
2. Au cours de la période considérée, la pandémie de COVID-19 a continué de se propager dans le monde du travail, entraînant des perturbations économiques et sociales durables, notamment pour les jeunes, et un alourdissement des dépenses publiques. Structurellement affaiblie par des décennies d'occupation, l'économie palestinienne a subi de plein fouet les confinements répétés et les fermetures de lieux de travail qui ont résulté de la pandémie de COVID-19. Aucune marge budgétaire n'était disponible pour stimuler l'économie, et les mesures d'atténuation ont été rares<sup>1</sup>. Cependant, la reprise de la coordination entre Israël et l'Autorité palestinienne en novembre 2020 et le transfert consécutif à cette dernière des recettes douanières recouvrées en son nom par Israël ont quelque peu soulagé les finances publiques, à un moment où l'aide étrangère diminue et les emprunts internes augmentent.
3. Le marché du travail étant sinistré, beaucoup de Palestiniens s'en sont complètement retirés. Le faible taux d'activité, le chômage élevé, la sous-utilisation généralisée de la main-d'œuvre se sont encore accentués. Alors que le taux de chômage a atteint 25,9 pour cent, le taux d'activité a chuté de 3,4 points de pourcentage en 2020 pour s'établir à 40,9 pour cent. Le nombre d'actifs a chuté de 66 000 en un an. Au total, 15,8 pour cent des heures de travail ont été perdues en 2020, soit l'équivalent d'environ 161 000 emplois. Ce chiffre élevé est presque deux fois supérieur aux moyennes mondiale et régionale. En 2020, le produit intérieur brut a baissé de 11,5 pour cent, recul le plus fort enregistré depuis 2000<sup>2</sup>.
4. La pandémie a eu un effet asymétrique sur les différents secteurs économiques et catégories de travailleurs, et la situation des groupes vulnérables et exposés à la discrimination sur le marché du travail s'est détériorée<sup>3</sup>. En 2020, le taux d'activité des femmes n'était que de 16,1 pour cent, soit près de 2 points de pourcentage de moins que l'année précédente. Les jeunes diplômés ont aussi été pénalisés et ont perdu le peu d'ancrage qu'ils avaient sur le marché du travail. Le taux de chômage des jeunes (15-29 ans) s'est élevé à 42,1 pour cent, soit une augmentation de 1,9 point de pourcentage par rapport à l'année précédente<sup>4</sup>. Les travailleurs palestiniens informels

---

<sup>1</sup> BIT, La situation des travailleurs des territoires arabes occupés, Conférence internationale du Travail, 109<sup>e</sup> session, 2021, [ILC.109/DG/APP/2021](#).

<sup>2</sup> ILC.109/DG/APP/2021.

<sup>3</sup> ILC.109/DG/APP/2021.

<sup>4</sup> ILC.109/DG/APP/2021.

ont subi tout le poids de la pandémie, les travailleuses informelles ayant été les plus touchées par la réduction des heures de travail (34,3 pour cent) et de l'emploi (23,7 pour cent)<sup>5</sup>.

5. À Gaza, où vivent environ 40 pour cent des Palestiniens, la situation devient intenable. Les différents confinements instaurés pour des raisons de santé publique ont aggravé les conséquences du blocus qui dure depuis quinze ans, entraîné une détérioration des conditions de vie déjà difficiles et accentué la dépression économique ainsi que la désindustrialisation. En 2020, moins d'une personne sur cinq en âge de travailler avait un emploi. Deux tiers des femmes et des jeunes étaient au chômage et la plupart n'a plus guère d'espoir d'accéder un jour à un emploi rémunéré. Près d'un quart des heures de travail ont été perdues en 2020 en raison du COVID-19, soit l'équivalent de quelque 59 000 emplois. L'emploi s'est fortement contracté de 13,3 pour cent entre 2020 et 2019, et le taux de chômage s'est élevé à 46,6 pour cent<sup>6</sup>.
6. Au mois de mai 2021, une recrudescence de la violence a été observée dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, où pendant onze jours des affrontements intenses ont eu lieu entre Israël et les militants palestiniens de Gaza, faisant des victimes des deux côtés. À ce bilan humain se sont ajoutés les dommages et pertes subis par les infrastructures matérielles et les moyens de production. D'après une évaluation rapide des dommages et des besoins, le montant estimatif des dégâts matériels s'élève à 380 millions de dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.) et celui des pertes économiques à 190 millions de dollars É.-U.<sup>7</sup>.
7. Dans son rapport annuel sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, le Directeur général a indiqué que l'économie et le marché du travail palestiniens ont été gravement fragilisés par plus d'un demi-siècle d'occupation. N'ayant pas la résilience nécessaire pour faire face à un choc supplémentaire, l'une et l'autre ont été dévastés par les répercussions de la pandémie de COVID-19. Le Directeur général a appelé l'attention sur la situation désastreuse à Gaza, ainsi que sur les pertes massives d'emplois et d'heures de travail qu'a entraînées la pandémie<sup>8</sup>, une situation que sont venus aggraver les affrontements du mois de mai, du fait des pertes en vies humaines et des dommages à l'infrastructure sociale et économique qu'ils ont causés.
8. Malgré cette situation de crise, le ministère palestinien du Travail et les partenaires sociaux ont continué d'unir leurs efforts pour réajuster les instruments de planification essentiels et politiques associées qui fixent le cadre conceptuel d'une meilleure gouvernance du marché du travail pour répondre efficacement aux problèmes immédiats et à long terme liés au marché du travail. Organisée sur la recommandation de la Commission tripartite des politiques du travail, la première conférence sur le dialogue social, qui s'est tenue à Ramallah en mars 2021 avec le concours du BIT, a été l'occasion de lancer la Stratégie nationale palestinienne pour l'emploi 2021-2025. Les parties prenantes tripartites ont aussi annoncé qu'elles s'étaient mises d'accord sur une augmentation du salaire minimum et la reprise du dialogue social concernant la nouvelle réforme de la législation du travail et de la sécurité sociale<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> ILC.109/DG/APP/2021.

<sup>6</sup> ILC.109/DG/APP/2021.

<sup>7</sup> Banque mondiale, communiqué de presse, [The Rebuilding of Gaza Amid Dire Conditions: Damage, Losses, and Needs \(worldbank.org\)](#), 6 juillet 2021.

<sup>8</sup> ILC.109/DG/APP/2021.

<sup>9</sup> Actualités: [A new employment strategy and minimum wage for the Occupied Palestinian Territory](#), 5 mars 2021.

9. L'Autorité palestinienne a mis au point plusieurs plans sectoriels d'intervention d'urgence afin d'atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et la société dans son ensemble. En février 2021, le ministère du Travail est venu en aide à 15 523 travailleurs supplémentaires en versant pour la deuxième fois une aide exceptionnelle en espèces aux travailleurs privés de revenus à cause de la pandémie <sup>10</sup>. Selon les informations disponibles, le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale a créé plus de 4 000 emplois, pour la plupart de nature temporaire, et 560 activités génératrices de revenus.
10. L'OIT, en collaboration avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, appuie les efforts déployés par l'Autorité palestinienne en vue de redresser la situation socio-économique à la suite des effets dévastateurs du COVID-19 et des affrontements récemment survenus à Gaza. L'OIT a contribué à l'évaluation rapide des dommages et des besoins en juin 2021 et prévoit de mener, aux côtés d'autres organismes des Nations Unies, une action conjointe en faveur du relèvement et de la réhabilitation de Gaza. Le projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour l'emploi (2021-2025) et vise à apporter un soutien immédiat aux entreprises touchées par les récents affrontements et à améliorer l'accès des Gazaouis actuellement sans travail à des emplois décents et productifs.

## ► II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme et l'établissement de partenariats

---

11. La période considérée correspond à la quatrième année de mise en œuvre du deuxième Programme palestinien de promotion du travail décent (2018-2022). Ce programme continue de soutenir les efforts déployés par le ministère palestinien du Travail et les partenaires sociaux pour promouvoir les principes du travail décent au sein des plateformes de dialogue social tripartite et l'élaboration de réformes des politiques relatives au travail qui soient inclusives et adaptées aux besoins. Le BIT prévoit d'engager le processus d'examen du programme de promotion du travail décent en décembre 2021, puis de procéder à des consultations tripartites approfondies avant d'élaborer en 2022 le nouveau programme, en s'appuyant sur ses résultats antérieurs et en veillant à son plein alignement sur les politiques et plans nationaux et les cadres de programmation des Nations Unies.
12. Le programme actuel du BIT en matière de coopération pour le développement en faveur du territoire palestinien occupé consiste en un portefeuille d'activités d'un budget d'environ 10,1 millions de dollars É.-U. comprenant des contributions volontaires de base et des contributions volontaires préaffectées <sup>11</sup>. Ce portefeuille s'est développé grâce aux nombreux efforts consentis pour mobiliser des fonds supplémentaires et tirer parti de nouveaux partenariats dans des domaines essentiels afin de contrer les effets du COVID-19 sur le marché du travail. Les ressources du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) allouées à la réponse au COVID-19 ont permis de donner davantage de poids et d'efficacité aux activités que le BIT a menées dans le territoire palestinien occupé, lesquelles ont notamment permis de faire progresser le dialogue social et de

---

<sup>10</sup> Ministère palestinien du Travail, [communiqué de presse](#).

<sup>11</sup> Ces chiffres tiennent compte des ressources supplémentaires dont l'allocation a été approuvée depuis la publication du dernier rapport en octobre 2020.

consolider les principes de justice sociale et de protection des droits au travail en cette période de crise.

13. Outre les ressources du CSBO, d'un montant de 1,3 million de dollars É.-U., destinées à améliorer la conformité des lieux de travail et à créer une caisse palestinienne de sécurité sociale, un crédit de 600 000 dollars É.-U. a été alloué début 2021 à l'appui aux activités menées par le BIT pour faire face à la crise du COVID-19 dans le territoire palestinien occupé. L'objectif est d'institutionnaliser le dialogue social afin d'amortir les chocs subis par le marché du travail et de lutter contre les inégalités qui y sont liées, notamment en renforçant la gouvernance tripartite et les mesures socio-économiques.
14. En juillet 2021, le BIT et le Bureau du représentant de l'Union européenne ont signé un nouveau projet de coopération pour le développement d'un montant de 1,5 million d'euros. Le projet vise à améliorer la cohérence entre les activités humanitaires et les activités de développement en matière de protection sociale, ainsi que la capacité du système de protection sociale à résister aux chocs. Les interventions qui seront menées dans ce cadre seront axées sur les moyens de réduire la fragmentation et d'améliorer la coordination de l'action humanitaire et de l'aide au développement, ainsi que sur le renforcement de la capacité du ministère du Développement social et de ses partenaires à utiliser rapidement les transferts sociaux pour répondre aux chocs et aux besoins nouveaux de la société palestinienne.
15. En tant qu'institution responsable de l'objectif de développement durable n° 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), l'OIT contribue au renforcement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, à l'évaluation multisectorielle des besoins et à la mise à jour des analyses communes de pays des Nations Unies en vue du lancement du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable prévu en janvier 2023. L'examen du deuxième Programme palestinien pour le travail décent et l'élaboration du nouveau programme en 2022 seront l'occasion de prendre dûment en compte les domaines d'action prioritaires recensés par les partenaires tripartites en ce qui concerne le travail et de placer l'Agenda du travail décent au cœur du nouveau plan-cadre.
16. Depuis 1995, l'OIT a un représentant à Jérusalem, dont le bureau compte quatre fonctionnaires émargeant au budget ordinaire et est appuyé par le Bureau régional pour les États arabes. Sept fonctionnaires affectés à la coopération pour le développement ont été recrutés pour apporter un appui à l'expansion des activités menées dans les domaines de la gouvernance du marché du travail et du dialogue social, de l'emploi, de l'égalité entre hommes et femmes, de la coopération au service du développement et de la protection sociale.

### ► III. Examen des progrès réalisés et des résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité

---

#### 1. Améliorer l'accès des Palestiniennes et des Palestiniens à l'emploi et aux moyens de subsistance

17. Le BIT a poursuivi ses efforts visant à renforcer les capacités du ministère du Travail et des partenaires sociaux afin qu'ils parviennent à mieux analyser le marché du travail et à adopter une approche globale pour régler les problèmes liés à l'emploi dans le

territoire palestinien occupé. En novembre 2020, le Conseil des ministres palestinien a adopté la première stratégie nationale pour l'emploi, qui couvre la période 2021-2025. Cette stratégie a été officiellement lancée par le Premier ministre palestinien, le ministre du Travail et les partenaires sociaux à l'occasion de la conférence sur le dialogue social organisée en mars de cette année. Élaborée avec l'appui technique du BIT, elle est le fruit de consultations tripartites approfondies et vise à traiter les problèmes qui se posent sur le marché du travail et à promouvoir la cohérence des mesures prises afin que tous les demandeurs d'emploi, en particulier les jeunes et les femmes, accèdent à un emploi productif.

18. Le BIT travaille en étroite collaboration avec le ministre du Travail, les partenaires sociaux et l'Organisation arabe du travail à la préparation d'une réunion des donateurs au début de 2022, afin de réunir les fonds nécessaires à la mise en œuvre pleine et entière de la stratégie au cours des prochaines années. Des fiches thématiques portant sur les domaines prioritaires définis conformément à la stratégie sont en cours d'élaboration avec l'appui du BIT en vue de leur présentation aux donateurs potentiels.
19. Le Conseil des ministres palestinien a approuvé, le 23 août 2021, l'augmentation du salaire minimum national, qui est passé de 1 450 à 1 880 shekels israéliens par mois, augmentation qui avait été initialement annoncée lors de la conférence nationale sur le dialogue social organisée en mars 2021 et qui entrera en vigueur en janvier 2022. La décision, qui a été adoptée par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, est le fruit de débats intenses dirigés par le ministère du Travail avec l'appui BIT.
20. Le BIT continue d'appuyer la réforme du cadre juridique et des politiques applicables au secteur coopératif dans le territoire palestinien occupé, tout en veillant à leur conformité avec la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, et les meilleures pratiques internationales. Au début de 2021, avec l'assistance technique du BIT, un projet de modification de la loi de 2017 sur les coopératives et le règlement instituant les deux organismes d'appui – le Fonds de développement coopératif et l'Institut de formation pour les coopératives – ont été élaborés et soumis au conseil d'administration de l'Organisme de coordination des coopératives pour examen et approbation.

## **2. Renforcer la gouvernance du travail et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail en garantissant la liberté syndicale, en consolidant la négociation collective et en améliorant les mécanismes de dialogue social**

21. Le dialogue social sur la réforme de la législation palestinienne du travail reste une priorité majeure pour les partenaires tripartites ainsi qu'un objectif incontournable pour lutter contre les inégalités touchant le marché du travail et permettre la réalisation des droits au travail. Malgré un certain retard en 2020 dû à la pandémie de COVID-19, le ministère du Travail et les partenaires sociaux se sont engagés, lors de la conférence sur le dialogue social organisée en mars 2021, à reprendre le dialogue sur cette réforme. Avec l'appui technique du BIT, le ministère du Travail prévoit de mener de vastes consultations auprès des organisations d'employeurs et de travailleurs au cours du dernier trimestre de 2021, l'objectif étant de parvenir à un consensus sur les modifications à apporter aux dispositions qui sont essentielles pour améliorer les conditions de travail et la protection contre la discrimination et les inégalités sur le lieu de travail.

- 22.** Le BIT a en outre aidé la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) à lancer une coalition regroupant des membres de la société civile et des syndicats sectoriels en mars de cette année. S'appuyant sur les recommandations issues de l'examen de la législation du travail sous l'angle du genre, mené avec l'appui du BIT en 2019-20, cette coalition a pour objet de veiller à ce que la voix des travailleurs, en particulier des femmes, soit dûment prise en compte tout au long du processus de réforme de la législation du travail.
- 23.** En décembre 2020, le BIT a organisé un atelier de planification stratégique en matière de conformité à l'intention des inspecteurs du travail en vue d'améliorer l'efficacité de la planification et de l'exécution des activités d'inspection relevant du mandat du ministère palestinien du Travail. Afin que tous les services d'inspection du travail puissent appliquer le modèle de contrôle de la conformité, le Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et santé au travail au sein du Département de la gouvernance et du tripartisme a élaboré l'approche de l'OIT de la planification stratégique pour la conformité à destination des services d'inspection du travail <sup>12</sup>. Par ailleurs, en février 2021, le comité national tripartite pour la sécurité et la santé au travail a examiné et validé le profil national en matière de sécurité et de santé au travail.
- 24.** Dans le cadre du programme «S'engager pour la santé», auquel collaborent l'OIT, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale de la santé avec le soutien d'un fonds d'affectation spéciale multipartite, une formation de formateurs a été organisée en août 2021 à Ramallah à l'intention des personnels de santé. L'objectif était de promouvoir la méthode HealthWISE consistant à préparer les personnels de santé à la riposte au COVID-19, l'accent étant mis sur leur propre protection lorsqu'ils sont au service d'autrui, et à expliquer les modalités d'application de la liste de contrôle devant être utilisée dans toutes les structures de santé pour lutter contre le COVID-19.
- 25.** Sur la base de l'accord tripartite adopté en mars 2020 et des recommandations issues de la conférence sur le dialogue social tenue en mars 2021, le BIT a entrepris en juin une évaluation globale du dialogue social dans le territoire palestinien occupé. Cette évaluation porte sur les principales lacunes et faiblesses institutionnelles, définit les facteurs de réussite et indique les domaines dans lesquels il est possible de renforcer l'efficacité des structures de dialogue social tripartites et bipartites aux niveaux central, sectoriel et local.
- 26.** Compte tenu de la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvent les femmes, qui font partie des groupes les plus vulnérables et les plus touchés par la pandémie, le Bureau, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin, a organisé une formation sur mesure de six semaines à l'intention de trois groupes de travailleurs distincts: la direction de la PGFTU, le secrétariat chargé de l'égalité entre hommes et femmes de la PGFTU et les comités d'enseignants récemment constitués. Dispensée en janvier et en février 2021, la formation a permis de faire mieux connaître le dialogue social, la liberté syndicale et la négociation collective, et de diffuser des informations sur les moyens de prévenir la discrimination à l'égard des femmes ainsi que la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

---

<sup>12</sup> BIT, *Approche de l'OIT de la planification stratégique pour la conformité à destination des services d'inspection du travail*, 2017.



### 3. Soutenir la mise en œuvre et le développement du système palestinien de sécurité sociale et la protection sociale pour tous

- 27.** Le BIT a continué de soutenir, comme il le fait depuis de nombreuses années, la mise en place d'un système complet de sécurité sociale en favorisant la reprise du dialogue tripartite en vue d'une réforme de la sécurité sociale qui étendrait la couverture sociale à des centaines de milliers de travailleurs palestiniens du secteur privé. Avec l'appui technique du BIT, une commission tripartite spéciale, établie par le ministre du Travail et chargée de mener des discussions préparatoires sur la réforme de la sécurité sociale, s'est réunie à plusieurs reprises en 2021 pour examiner les problèmes recensés et les amendements proposés à la loi sur la sécurité sociale de 2016. Le BIT travaille actuellement à la préparation d'une évaluation des effets que pourraient avoir les changements spécifiques proposés par les négociateurs sur le régime de protection sociale et présentera plusieurs scénarios possibles fondés sur le modèle actuariel pour examen par la commission au quatrième trimestre de 2021. Il procède parallèlement à un examen du champ d'application et de la mise en œuvre des dispositions de la législation du travail en vigueur relatives à la responsabilité de l'employeur, dispositions que la mise en place d'un système de sécurité sociale viendrait soit compléter, soit remplacer, ainsi qu'à une évaluation actuarielle de l'assurance-chômage en réponse à la hausse du chômage résultant du COVID-19. Le BIT a offert les services d'experts internationaux en sécurité sociale chargés d'assister les groupes d'employeurs et de travailleurs pendant les débats sur la réforme de la sécurité sociale. Il apportera en outre son appui à une vaste campagne de sensibilisation qui sera menée parallèlement au dialogue et dans la perspective de l'adoption éventuelle de la législation modifiée sur la sécurité sociale.
- 28.** À la lumière des résultats de son évaluation des socles de protection sociale de 2020, et dans le cadre d'un programme conjoint avec l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, l'OIT aide le ministère du Développement social à mettre en place les différentes composantes d'un socle de protection sociale palestinien. L'objectif est d'améliorer la politique et l'administration en matière d'assistance sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Des évaluations des coûts et un appui à l'élaboration de nouveaux outils administratifs sont actuellement en cours pour faciliter la mise en place d'allocations sociales à l'intention des groupes vulnérables, notamment une pension sociale en faveur des Palestiniens âgés et vulnérables.

## ► IV. Prochaines étapes

---

- 29.** Du fait de la détérioration de la situation socio-économique des travailleurs palestiniens et de leurs familles, accentuée par la pandémie de COVID-19 et aggravée par les affrontements de mai 2021, plus d'un quart des Palestiniens – 1,4 million d'individus – vivent dans la pauvreté et 80 pour cent des habitants de Gaza dépendent de l'aide humanitaire.
- 30.** Le Conseil d'administration est invité à prendre note des résultats qui ont été obtenus depuis la publication du dernier rapport et de l'action concertée menée par le ministère du Travail et les partenaires sociaux pour définir, par la voie du dialogue social tripartite, les mesures devant être prises face aux effets dévastateurs du COVID-19. Ces efforts ont notamment permis la tenue, en mars 2021, de la première conférence sur le dialogue social, à l'occasion de laquelle la stratégie nationale palestinienne pour l'emploi a été

lancée et des décisions visant à augmenter le salaire minimum national et à renouer le dialogue aux niveaux sectoriel et national sur la sécurité sociale et la réforme de la législation du travail ont été annoncées.

- 31.** Le soutien à l'institutionnalisation du dialogue social, la promotion des relations professionnelles et la définition de solutions sectorielles par la négociation collective sont autant d'outils essentiels pour améliorer les conditions de travail des hommes et des femmes. En outre, comme l'a souligné le Conseil d'administration dans les orientations qu'il a formulées à sa 340<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2020), pour résoudre les problèmes qui se posent sur ce marché en constante évolution, en particulier en période de crise aiguë, il est primordial d'élargir l'appui aux programmes de perfectionnement des compétences et d'employabilité ainsi qu'aux programmes actifs du marché du travail et de continuer à soutenir les initiatives en matière de protection sociale.
- 32.** Le Conseil d'administration est également invité à prendre note de l'urgente nécessité d'appuyer les efforts de mobilisation de ressources menés par le Bureau afin d'obtenir les fonds nécessaires à la mise en œuvre pleine et entière de la stratégie nationale pour l'emploi et de répondre à d'autres besoins urgents dans le domaine du travail. Des fonds sont requis de toute urgence pour permettre à l'Autorité palestinienne et aux partenaires sociaux de faire face à la forte hausse du chômage et d'assurer une reprise centrée sur l'humain, notamment pour les femmes et les jeunes de Gaza.

## ▶ **Projet de décision**

---

- 33.** Le Conseil d'administration prend note des informations figurant dans le document GB.343/POL/3.